

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 111

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

478 463 722 RCS Marseille.

JERENCE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1937120.00 EUR.

Adresse : Lotissement d'Activités des Pradeaux, 13850 Gréasque.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION BAMBUS Société à responsabilité limitée Au capital de : 821 000,00 EUR Siège social Vallon de la Rougière 13240 Septèmes-les-Vallons N° RCS 538 532 896 RCS Aix-en-Provence, est société absorbante JERENCE Société par actions simplifiée Au capital de : 1 937 120,00 EUR Siège social Lotissement d'activités des Pradeaux 13850 Gréasque N° RCS 478 463 722 RCS Marseille, est société absorbée Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30/06/2021 à SEPTEMES LES VALLONS, La société JERENCE, société par actions simplifiée au capital de 1 937 120 euros, dont le siège social est Lotissement d'activités des Pradeaux- 13850 GREASQUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 463 722 RCS MARSEILLE, et la société BAMBUS, société par actions simplifiée au capital de 821 000 euros, dont le siège social est Vallon de la Rougière 13240 SEPTEMES LES VALLONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 532 896 RCS AIX EN PROVENCE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JERENCE par la société BAMBUS. La société JERENCE ferait apport à la société BAMBUS de la totalité de son actif, soit 11 000 134 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 5 740 205 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 5 259 929 euros. La société BAMBUS détenant la totalité des 121 070 actions composant le capital social de la société JERENCE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de JERENCE détenues par BAMBUS un boni de fusion de 1 842 429 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société JERENCE depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société BAMBUS. La fusion sera réalisée le au plus tard le 31 décembre 2021 sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BAMBUS. La société JERENCE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal

de commerce de MARSEILLE pour la société JERENGE en date du 14 septembre 2021, - au greffe du Tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE pour la société BAMBUS en date du 10 septembre 2021, Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

